

PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 27 novembre 2024 à 9 h 17 en la salle du conseil de l’hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20241127-4328

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RENOUELEMENT -
MANDATS - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAVAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de renouveler les mandats de Mme Flavia-Alexandra Novac, conseillère municipale, à titre de présidente et de M. Nicholas Borne, conseiller municipal et membre du comité exécutif, à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Laval, et ce, jusqu'à l'élection municipale 2025.

(SD-2024-6104)

CE-20241127-4329

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RENOUELEMENT -
MANDATS - LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE
LAVAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de renouveler le mandat de MM. Ray Khalil, conseiller municipal et vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne, conseiller municipal et membre du comité exécutif, à titre de membres du conseil d'administration de La Cité de la culture et du sport de Laval, à compter du 3 décembre 2024, et ce, jusqu'à l'élection municipale 2025.

(SD-2024-6105)

CE-20241127-4330

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ACCEPTATION - OFFRE
DE VENTE - LOT P.6 464 998



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'accepter l'offre des Soeurs missionnaires de l'Immaculée-Conception province Marie-Reine-du-Monde, leurs représentants, successeurs ou ayants droit, de vendre à la Ville pour la somme de 7 580 000 \$ une partie du lot 6 464 998 (lot projeté 6 571 830) du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 24 428,7 mètres carrés, avec bâtiments dessus érigés situés aux 100-120, place Juge-Desnoyers, le tout selon les termes et conditions mentionnés à la promesse de vente, nécessaire à des fins de logement social et abordable ainsi qu'à des fins communautaires;

d'autoriser Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. à préparer l'acte notarié requis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1825782)
(SD-2024-6094)

CE-20241127-4331

RECOMMANDATION AU CONSEIL - CRÉDITS
BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS ET DES
INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser une dépense au montant de 7 580 000 \$, dont un montant de 5 850 000 \$ pris à même le surplus affecté pour le logement social, et un montant de 1 730 000 \$, pris à même les sommes disponibles au Règlement L-12181-F, requis pour défrayer l'acquisition d'une partie du lot 6 464 998 (lot projeté 6 571 830) du cadastre du Québec, nécessaire à des fins de logement social et abordable ainsi qu'à des fins communautaires;

d'approuver une dépense jusqu'à concurrence d'un montant de 381 350 \$, prise à même les sommes disponibles au Règlement L-12981-F, pour assurer le paiement des intérêts au taux de 3,75 %, pour une période maximale de 16 mois, tel que prévu à la promesse de vente;

d'approuver une dépense, prise à même les sommes disponibles au Règlement L-12981-F, pour défrayer la préparation de l'acte notarié;

aux montants ci-dessus mentionnés s'ajoutent les taxes si applicables.

(CT:1825782)
(SD-2024-6094)



CE-20241127-4332 DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12981-F - LOT P.6 494 998

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12981-F, un montant de 2 112 600 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, dans le cadre de l'acquisition d'une partie du lot 6 464 998 (lot projeté 6 571 830) du cadastre du Québec avec bâtiments dessus érigés situés aux 100-120, place Juge-Desnoyers, nécessaire à des fins de logement social et abordable ainsi qu'à des fins communautaires, conditionnellement à l'acquisition de ladite partie de lot par le conseil municipal.

(CT:1825782)
(SD-2024-6094)

CE-20241127-4333 RÉSILIATION DE SERVITUDE PERMANENTE - LOT P.6 468 998

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser la résiliation de la servitude permanente de passage publiée sous le numéro 405 735, grevant une partie du lot 6 468 998 (lot projeté 6 571 831) du cadastre du Québec, en faveur de Ville de Laval, le tout selon les termes et conditions mentionnés à l'entente de résiliation et de création de servitudes;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer l'acte notarié requis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1825782)
(SD-2024-6094)

CE-20241127-4334 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - IMMEUBLES, PARCS ET ESPACES PUBLICS

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service des immeubles, parcs et espaces publics, soit:



la modification du poste permanent vacant de technicien réalisation de projet (0004), classe 10, au salaire annuel de 94 798,84 \$ avec un seuil d'engagement de 61 619,25 \$, en un poste permanent de technicien exécution des travaux, classe 10, aux mêmes salaire et conditions;

code budgétaire: 54503-381100-111130;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2024-5857)

CE-20241127-4335

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - INGÉNIERIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de l'ingénierie, soit:

la création d'un poste en surplus de structure d'adjointe administrative au DGA (pilote d'affaires), au salaire annuel de 86 633,25 \$ avec un seuil d'engagement de 71 273,43 \$, et son abolition au plus tard le 31 décembre 2024;

code budgétaire: 50344-491200-111120;

la réaffectation de l'employé identifié au rapport joint au sommaire décisionnel, occupant le poste d'adjointe administrative au DGA (0003) au salaire de 86 633,25 \$, échelon 5, au poste en surplus de structure d'adjointe administrative au DGA (pilote d'affaires), et ce, aux mêmes salaire et conditions;

du code budgétaire: 12101-130600-111120;

au code budgétaire: 50344-491200-111120;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées.

(SD-2024-5894)

CE-20241127-4336

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période de 2 jours, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 15 novembre 2024.



(SD-2024-5967)

CE-20241127-4337

ENGAGEMENT PERMANENT - SPÉCIALISTE PAIE -
RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 55442, avec une période de probation de 12 mois, au poste de spécialiste paie au Service des ressources humaines, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2024-5989)

CE-20241127-4338

PROMOTION - SUPERVISEUR SENSIBILISATION GESTION
MATIÈRES RÉSIDUELLES - ENVIRONNEMENT ET
ÉCOCITOYENNETÉ

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de procéder à la promotion de l'employé numéro 50662, avec une période d'essai de 6 mois, au poste de superviseur sensibilisation gestion matières résiduelles au Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté.

(SD-2024-6012)

CE-20241127-4339

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR ÉCOCENTRE -
ENVIRONNEMENT ET ÉCOCITOYENNETÉ

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 53742, pour une période de 52 semaines, au poste de superviseur écocentre au Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2024-6061)

CE-20241127-4340

LETTRE D'ENTENTE - SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE
BUREAU EN SERVICE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL DE
VILLE DE LAVAL



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver la lettre d'entente à intervenir entre le Syndicat des employés de bureau en service technique et professionnel de Ville de Laval, SCFP, section locale 1113, et la Ville de Laval concernant les employés de 65 ans ou plus;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-6070)

CE-20241127-4341

SUSPENSION

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période d'un jour, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 20 novembre 2024.

(SD-2024-6130)

CE-20241127-4342

DÉPÔT - REDDITION DE COMPTES MENSUELLE -
RESSOURCES HUMAINES - OCTOBRE 2024

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de prendre acte de la reddition de comptes mensuelle du Service des ressources humaines pour le mois d'octobre 2024.

(SD-2024-6163)

CE-20241127-4343

SUSPENSION

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période d'une journée, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 21 novembre 2024.

(SD-2024-6165)

CE-20241127-4344

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - OFFICIER DE LIAISON -
CULTURE, LOISIRS, SPORT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 880, pour une période de 52 semaines, au poste d'officier de liaison au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2024-6192)

CE-20241127-4345

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - OFFICIER DE LIAISON -
CULTURE, LOISIRS, SPORT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 36010, pour une période de 52 semaines, au poste d'officier de liaison au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2024-6193)

CE-20241127-4346

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - OFFICIER DE LIAISON -
CULTURE, LOISIRS, SPORT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 21899, pour une période de 52 semaines, au poste d'officier de liaison au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2024-6194)

CE-20241127-4347

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - OFFICIER DE LIAISON -
CULTURE, LOISIRS, SPORT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 41708, pour une période de 52 semaines, au poste d'officier de liaison au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2024-6195)



CE-20241127-4348	TERMINAISON D'EMPLOI RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de procéder à la terminaison d'emploi administrative de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 25 novembre 2024. (SD-2024-6176)
CE-20241127-4349	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - BUDGET DE FONCTIONNEMENT - ANNÉE 2025 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'adopter le budget de fonctionnement de la Ville de Laval pour l'année 2025. (SD-2024-6040)
CE-20241127-4350	RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPLICATION - MESURES D'ÉTALEMENT - RÔLE TRIENNAL 2025-2026-2027 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'appliquer au rôle triennal 2025-2026-2027, pour toutes ses catégories d'immeubles, les mesures d'étalement détaillées à la section IV.3 du chapitre XVIII de la Loi sur la fiscalité municipale. (SD-2024-6123)
CE-20241127-4351	RECOMMANDATION AU CONSEIL - OCTROI - CONTRAT DOS-2797 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-2797, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de licences Microsoft Entreprise Agreement, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de service et des documents de demande de prix:



Microsoft Canada inc.
8 799 772,45 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville l'entente de service.

(CT:1824799)
(SD-2024-5926)

CE-20241127-4352

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT CDU-1-15

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro CDU-1-15 modifiant le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'augmenter le montant de certains tarifs pour l'année 2025.

(SD-2024-5746)

CE-20241127-4353

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CDU-1-15

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro CDU-1-15 modifiant le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'augmenter le montant de certains tarifs pour l'année 2025.

(SD-2024-5746)

CE-20241127-4354

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT CDU-1-15

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro CDU-1-15 modifiant le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'augmenter le montant de certains tarifs pour l'année 2025.

(SD-2024-5746)



CE-20241127-4355

ADOPTION - SECOND PROJET DE RÉSOLUTION
AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 6 290 338

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter un second projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'autoriser un projet de service de location de machinerie lourde sur le lot 6 290 338 du cadastre du Québec, et ce, afin de permettre:

l'usage principal «service de location de machinerie lourde (6354)» du groupe d'usages «Commerce lourd (C7)»;

une emprise au sol du bâtiment principal d'au moins 6 %, malgré que l'emprise au sol minimale d'un bâtiment principal soit fixée à 10 %;

de ne pas assujettir le projet à la procédure relative au PIIA de la section 12 du chapitre 1 du titre 8 du Règlement numéro CDU-1 (Territoires d'intérêt patrimonial);

conditionnellement à ce que:

l'aménagement paysager du terrain inclut les 3 strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée);

l'espace limitrophe à la clôture inclut une strate végétale basse (herbacée ou arbustive) afin de dissimuler ladite clôture;

la proportion du terrain en surface végétale soit d'au moins 25 %.

(SD-2024-6169)

CE-20241127-4356

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION - PROJET DE
RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 6 290 338

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de consultation portant sur le projet de résolution CE-20241016-3686 autorisant un projet particulier de



construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'autoriser un projet de service de location de machinerie lourde sur le lot 6 290 338 du cadastre du Québec.

(SD-2024-6169)

CE-20241127-4357

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT - DÉPÔT À NEIGE SAINT-ELZÉAR

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser Construction DJL inc. à effectuer des travaux d'aménagement du dépôt à neige situé en front du rang Saint-Elzéar, à l'ouest de la montée Saint-François, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 372 391,02 \$.

(CT:1824800)
(SD-2024-5927)

CE-20241127-4358

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13080-F - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT - DÉPÔT À NEIGE SAINT-ELZÉAR

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13080-F, un montant de 340 100 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'autorisation des travaux d'aménagement au dépôt à neige Saint-Elzéar par le conseil municipal.

(CT:1824800)
(SD-2024-5927)

CE-20241127-4359

VIREMENT DE CRÉDITS - ENVIRONNEMENT ET ÉCOCITOYENNETÉ

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le virement de crédits 55-53524 au montant total de 639 000 \$ pour financer une partie des dépenses encourues par les hausses importantes de l'achalandage aux écocentres et des quantités de matières résiduelles collectées:

du code budgétaire:



1-28101-1751-00-119990-00000;

aux codes budgétaires:
1-55503-4611-10-114310-00000
1-55503-4611-20-114310-00000
1-55503-4611-80-114310-00000.

(SD-2024-6050)

CE-20241127-4360

PROCÉDURES JUDICIAIRES - ÉTAT D'INSALUBRITÉ - LOT 1
637 901

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de reconnaître l'état d'insalubrité au sens de la Loi sur les
compétences municipales de l'immeuble situé sur le lot 1 637 901 du
cadastre du Québec;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les
procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre
propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire dudit lot
concernant les contraventions au Règlement L-12519 de la Ville de
Laval et tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de
l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.

(SD-2024-6027)

CE-20241127-4361

RÉSOLUTION AMENDÉE - RECOMMANDATION AU
CONSEIL - APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE -
OFFICE DU TOURISME DE LAVAL INC. - REGROUPEMENT
DU SPORT À LAVAL A.R.S.E.L./C.S.L.

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20241002-3564, le comité
exécutif recommandait au conseil d'approuver l'entente d'aide
financière à intervenir entre la Ville de Laval, l'Office du tourisme de
Laval inc. et le Regroupement du sport à Laval, A.R.S.E.L./C.S.L.,
par laquelle la Ville s'engage à verser une contribution de 200 000 \$
pour la réalisation du programme de soutien aux événements sportifs
pour l'année 2024;

ATTENDU QUE la pièce jointe au sommaire décisionnel SD-2024-
2869 comportait une erreur à l'article 4.4 de l'entente d'aide
financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'amender la résolution CE-20241002-3564 afin qu'elle se lise
comme suit:



«de recommander au conseil d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval, l'Office du tourisme de Laval inc. et le Regroupement du sport à Laval, A.R.S.E.L./C.S.L., par laquelle la Ville s'engage à verser une contribution de 200 000 \$ pour la réalisation du programme de soutien aux événements sportifs pour l'année 2024;

de remplacer l'entente d'aide financière approuvée par la résolution CE-20241002-3564 par l'entente d'aide financière jointe au sommaire décisionnel SD-2024-6086;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.».

(SD-2024-6086)

À 10 h 38, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière